



## ARRETE MODIFIANT TEMPORAIREMENT LES REGLES DE CIRCULATION DES VEHICULES ET PIETONS

### - RUE ANDRE CHEVRILLON -

ARRETE N° 2024-10

Le Maire de Combrit,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Route ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

Vu le Code Pénal ;

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire toutes mesures propres à assurer le bon ordre et la sécurité lors des travaux,

### ARRETE

#### Article 1 :

Vendredi 19 Janvier, différentes mesures modifiant les règles de circulation pourront être prises rue André Chevrillon, en raison de travaux de remplacement d'un poteau Enedis :

- circulation alternée
- rétrécissement de chaussée
- interdiction de stationner

#### Article 2 :

La signalisation réglementaire sera installée et maintenue pendant la durée des travaux par l'entreprise BOUYGUES Energie et Services.

#### Article 3 :

Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Pont L'Abbé, le Brigadier-chef Principal de Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

#### Ampliation :

Gendarmerie de Pont L'Abbé  
Police municipale  
Services Techniques  
BOUYGUES Energie et Services

Fait à Combrit, le 18 Janvier 2024

Christian LOUSSOUARN

Pour le Maire et par délégation,

Frédéric CHAUVEL

Adjoint au Maire

Finances

Maire de Combrit

